

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER



Objectifs

Equiper le territoire d'une connexion Internet à très haut débit.

Public cible

Tout public.

Principe

Installation de la fibre optique dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, de façon à faire bénéficier les particuliers, les entreprises et les collectivités locales de débits de connexion Internet situés entre 100 et 1000 Mbit/s.

Contexte

Le Syndicat mixte ouvert (SMO) Val de Loire Numérique pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire, Loire ainsi que les intercommunalités des deux départements (à l'exception de Tours Métropole). En 2017, le conseil syndical a décidé de prendre en charge l'équipement en fibre optique de tout le territoire jusqu'à l'habitation, hors zones AMII (zones denses prises en charge par l'opérateur historique dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement). Pour mener à bien ce projet, une délégation de service public consensuelle a été confiée à la société de projet locale Val de Loire Fibre, filiale de l'entreprise TDF Fibre, pour une durée de 25 ans, prévoyant la couverture intégrale de la zone d'initiative publique du département en fibre optique jusqu'à l'abonné d'ici 2022, soit 320 000 lignes. A la fin de la concession, le réseau public reviendra au SMO.

Ce déploiement de la fibre s'inscrit dans les axes de travail dégagés par la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique Centre-Val de Loire (SCORAN).

Déroulement de l'action

Le déploiement de la fibre optique représente un investissement de 490 millions d'euros, dont 89% sont

pris en charge par le délégataire. Il se fait dans une logique de filière en faisant appel à des entreprises locales (80 000 heures de formation prévues) et dans un souci d'insertion (140 000 heures dégagées).

Le déploiement de la fibre piloté par le SMO exclut les zones conventionnées (ou AMII), qui concernent, dans le Loir-et-Cher, les 28 communes suivantes : Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Chitenay, Cheverny, Cormeray, Cour-Cheverny, Fossé, La Chaussée Saint-Victor, Les Montils, Marolles, Ménars, Monthou-sur-Bièvre, Saint-Bohaire, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Seur, Valaire, Villebarou, Villerbon, Vineuil, Romorantin et Vendôme.

Résultats

40 000 prises ont été installées, 4 000 raccordements effectués.

Perspectives

D'ici 2023, tous les habitants et les entreprises de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire auront la possibilité d'accéder au très haut débit via la fibre optique jusqu'à l'habitation.

CARTE D'IDENTITÉ

Porteur du projet :
Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Partenaires financiers :
TDF, Etat, Agence du Numérique, Région Centre-Val de Loire,
Conseil départemental de Loir-et-Cher, Conseil départemen-
tal d'Indre-et-Loire, communautés de communes et d'agglo-
mération membres du SMO Val de Loire Numérique.

Date de début de l'action :
Janvier 2017.

Pour en savoir plus :

www.valdeloirenumerique.fr

Contact

Syndicat Mixte Ouvert
Val de Loire Numérique
passport@valdeloirenumerique.fr
02.54.58.44.39.